



Ordonnance de télécom CRTC 2007-93

Ottawa, le 26 mars 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	225 (Aliant Telecom)	le 23 février 2007
Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	226 (Aliant Telecom)	le 23 février 2007
Bell Canada	7014	le 23 février 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>